



Delai pour audition suite accident de voiture

Par **dap**, le **28/06/2011 à 11:17**

Bonjour,
J'ai eu un accident il y a un mois. A l'hôpital, les gendarmes m'ont fait souffler dans le ballon (positif). J'ai donc eu une prise de sang. A ce jour, j'attends toujours d'être auditionné. Les gendarmes chargés de mon dossier partaient en congés dix jours après mon accident, et m'ont dit qu'ils me contacteront à leur retour pour mon audition. Est-ce normal comme procédure ?
Merci

Par **chris_ldv**, le **29/06/2011 à 11:21**

Bonjour,
Cette manière de procéder de la part des gendarmes est légale dans la mesure où la prise de leurs congés n'a pas d'incidence sur l'affaire.
En effet, à moins que votre audition apporte un éclairage différent des faits matériellement constatés, demeurent les mêmes :
- votre taux d'alcoolémie était supérieur au seuil autorisé pour la conduite d'un véhicule à moteur.
- vous avez malgré tout conduit et vous avez eu un accident de la route.
- le taux d'alcoolémie a été constaté par une prise de sang dans des délais connus peu après l'accident.
Si les faits sont bien ceux-là, vous n'avez pas d'autre option raisonnable lors de votre audition que de les reconnaître, à moins de remettre en question la validité de la prise de sang, ce qui serait un suicide pur et simple. Juridiquement parlant, le juge considérerait que vous êtes de mauvaise foi et vous condamnerait beaucoup plus sévèrement.
Cordialement,